

LOI PACTE : Assurances vie, un an après la loi, seul un contrat sur 1 000 transféré !

MoneyVox dévoile les conclusions¹ d'une étude relative aux contrats d'assurance vie. Un an après la mise en place de la loi Pacte, peu ambitieuse sur le sujet, et devant permettre aux clients de basculer plus simplement vers des assurances plus performantes et à moindre frais, qu'en est-il ? Les banques et assureurs ont-ils joué le jeu ? Éléments de réponse avec MoneyVox.

La loi Pacte du 22 mai 2019 prévoit la possibilité pour un client de transformer son ancien contrat d'assurance vie – souvent plus chargé en frais et moins performant – en un plus récent...mais en restant toujours chez le même assureur, et avec son accord. Face au risque (pour les banques) de mise en place d'une vraie transférabilité (tout assureur, tout distributeur), ce dispositif apparaissait comme une solution de compromis visant à permettre aux clients de moderniser leur contrat. Un an après, MoneyVox a interrogé les principaux banquiers et assureurs¹ pour évaluer la mise en place de la mesure.

Le résultat est décevant, alors que les frais de transfert représentent 3,5 milliards d'euros chaque année, les épargnants restent encore une fois les grands perdants ! MoneyVox fait le point sur la situation...

Un triste constat : très peu de contrats transférés !

Si les banques et assurances interrogées ont plutôt joué le jeu du questionnaire (12 réponses sur 18 questions envoyées), **seules 6 entités ont communiqué des chiffres**. Et ceux-ci sont très faibles : à peine plus de 50 000 transferts (50 913) déclarés, dont plus de la moitié pour la seule Banque Postale. Axa, pourtant 3^{ème} assureur vie en France, n'évoque ainsi qu'« environ 500 demandes de transfert Pacte ».

« Des chiffres à mettre en parallèle avec les **54 millions de contrats d'assurance vie détenus par les Français²**...Au bout d'un an, c'est donc seulement un millième des contrats qui ont fait l'objet d'une demande de transfert ! » indique **Maxime Chipoy, Président de MoneyVox**.

Preuve de la faiblesse du dispositif, les volumes de transfert Pacte sont aussi 3 fois moins élevés que les « transferts Fourgous », un dispositif pour transformer les « vieux contrats » monosupports en multisupports, qui a concerné 174 000 contrats en 2018, et 3 millions depuis sa création en 2005 !

Payer des frais, pour payer moins de frais ?

¹Questionnaire envoyé le 1^{er} avril 2020 à Allianz, Aviva, Axa, Assurances du Crédit Mutuel/CIC, Banque Populaire, BNP Paribas Cardif, Caisse d'épargne, CNP, Crédit Agricole/LCL, Covea, Crédit du Nord, Generali, La Banque Postale, Macif, Société Générale, Spirica, Suravenir (Arkéa), Swisslife.

²Chiffres ACPR 2015

Par ailleurs, si la loi n'interdit pas la perception de frais pour le transfert, la logique du dispositif voudrait que le client n'ait pas à payer à nouveau pour passer à un contrat plus performant ou moins gourmand...**or certains assureurs ne s'interdisent pas de prélever à nouveaux des frais sur versement** : c'est le cas de la Caisse d'Épargne, du Crédit Mutuel et du CIC, du Crédit Mutuel Arkéa ou de Generali. Plus cohérentes, la Banque Postale, la Macif ou Axa assurent ne prélever aucuns frais supplémentaires sur le capital transféré.

« Si cette possibilité de transfert interne a été mise en place, c'est justement pour que les détenteurs de vieux contrats n'aient plus à subir leurs frais élevés et leurs performances indigentes. Faire payer au client une nouvelle couche de frais lors du transfert, c'est la double peine...et ça tue complètement l'intérêt du dispositif » analyse **Maxime Chipoy**.

Un flou certain sur les modalités de transfert et des frais toujours importants

Un an après, la cohérence des acteurs est aux abonnés absents sur le transfert. Entre les compagnies qui affirment le permettre (Generali), celles qui ne font en réalité que du transfert Fourgous (Swisslife), celles qui continuent à y travailler (Arkéa qui annonce un démarrage pour septembre, BNP Paribas Cardif), ceux qui refusent net (Allianz, Banque Populaire)...et ceux qui ne disent rien (Société Générale, Crédit du Nord, Crédit Agricole/LCL, Spirica, Covéa), il est très difficile pour le grand public de s'y retrouver !

« L'assurance vie est un produit de grande consommation. Les messages doivent donc être simples pour que la concurrence fonctionne au bénéfice des épargnants. Les 50 nuances de transferts qui existent aujourd'hui et le fait de cantonner le transfert au même assureur ne sont pas à la hauteur du pouvoir d'achat en jeu. Rappelons que, rien que pour les frais sur versement, ce sont environ 3,5 milliards d'euros de frais qui sont payés chaque année. Ils pourraient facilement être économisés si les épargnants étaient libres de transférer leur argent ! » conclut **Maxime Chipoy**.

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.

Contacts presse



Amel Traikia – 06 21 36 18 40 – amel@agence3icom.fr

Douha Cherif – 06 60 05 44 99 - douha@agence3icom.fr